

COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
du 16 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 juillet à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :

Monsieur DEZELU Jean-Michel, Monsieur BEAUJEAN Marc, Monsieur POUJADE René, Monsieur DELANOUE René, Monsieur AMIOT Michel et Monsieur GATESOUBE Gérard.

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :

Monsieur LONCHAMPT Marc, Monsieur AMOUREUX Jean-Pierre, Monsieur LOMBARDI Daniel et Monsieur THILLIER Alix.

La Communauté de Communes Cœur de Sologne :

Monsieur DOUCET Pascal, Monsieur TARQUIS Didier, Monsieur MAUCHIEN Christian et Monsieur ROCHUT Jean-Louis.

La Communauté de Communes des Portes de Sologne :

Monsieur DAVID Olivier et Monsieur HENRY Pierre

La Communauté du Romorantinais et du Monestois :

Monsieur GILLET Jean-Luc

Etaient excusés : Monsieur NIEUVIARTS Hervé (C.C.C.S), Madame GASSELIN Isabelle (C.C.S.R.), Monsieur ABRIOUX Dominique (C.C.S.R.), Monsieur MARDESSON Olivier (C.C.S.E.), Monsieur PAVEAU Alain (C.C.C.S)

Etaient absents : Monsieur BOUYER Jean-Louis (C.C.S.E.), Madame De PELICHY Constance (C.C.P.S.), Monsieur MEAN Jean-Bernard (C.C.S.E.) et Monsieur HUME André (C.C.C.S.)

Assistaient à la réunion : M^{me} PITAULT, directrice du syndicat
M^{me} DORY, responsable des déchèteries

Monsieur BEAUJEAN assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté de la directrice générale des services.

En raison de l'absence de quorum, le comité syndical prévu le 11 juillet, s'est finalement tenu le 16 juillet.

I – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 25 mars 2019

Le compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il convient de le soumettre à l'approbation des membres présents.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – Autorisation de signer le marché d’acquisition d’un porteur remorqueur

Le marché relatif à la fourniture d’un porteur remorqueur équipé d’un bras de levage a été établi sur la base de 2 lots.

- **Lot n°1** : la fourniture d’un véhicule porteur remorqueur 6X4 pré-équipé pour l’installation d’un bras hydraulique et d’une grue.
- **Lot n°2** : la fourniture et la pose sur châssis et bras de manutention de bennes amovibles.

La commission d’appel d’offres réunie le 11 juillet a porté son choix sur :

Candidat retenu	Délai de livraison	Prix TTC
Lot n°1 : BLOIS VEHICULES INDUSTRIELS Pour un véhicule RENAULT de 44 CV – EURO VI – 12,8 litres	12,5 semaines	114 408 €
Lot n°2 : CARIDRO VAL DE LOIRE Grue ESPSITON et un bras PALFINGER	40 semaines	134 700 €
TOTAL		249 108 €

Les membres de la commission d’appel d’offres déplorent le faible nombre de candidats à ce marché.

Monsieur LOMBARDI s’interroge sur les éventuels candidats susceptibles de répondre à ce marché.

Les membres du comité syndical autorisent à l’unanimité Monsieur le Président à signer le marché correspondant.

III – Candidature du SMICTOM de Sologne à l’appel à projet pour la mise en œuvre de l’extension des consignes de tri des déchets ménagers

La loi de transition énergétique a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage matière, en imposant notamment une généralisation de l’extension des consignes de tri des emballages ménagers à l’ensemble des emballages plastiques à l’horizon 2022.

L’atteinte des objectifs se fait dans un souci d’optimisation des coûts de l’ensemble du dispositif sur le territoire national. L’harmonisation des consignes de tri est progressive et a lieu suite à l’appel à candidature des collectivités et centres de tri. Elle s’accompagne de la nécessité d’adapter les centres de tri et d’organiser les filières par rapport aux nouveaux gisements à valoriser.

A partir du 1^{er} août 2021, les emballages ménagers du SMICTOM de Sologne seront dirigés vers le centre de tri d’Orléans Métropole.

L’exploitant du centre de tri a été retenu. Tous les représentants des structures constituant le groupement seront reçus à la mairie d’Orléans le 25 juillet pour signer le marché avec l’exploitant.

Monsieur MAUCHIEN souhaite qu’une réduction des déchets puisse être effectuée.

Monsieur TARQUIS espère une prise de conscience des habitants et regrette la présence récurrente de verre dans les emballages.

Monsieur le Président rappelle que la candidature à l’extension des consignes de tri permettra au SMICTOM de Sologne d’uniformiser les consignes de tri et permettra une communication globale sans confusion pour les habitants.

Les membres du comité syndical décident de répondre à l’appel à candidature pour l’extension des consignes de tri et autorisent Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

IV – Autorisations de vendre des matériels

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à céder les matériels suivants :

- cinq bennes de déchèteries de 15 m³ acquises en 2002
- une benne à ordures ménagères en 2012
- un véhicule utilitaire de 2005

Il est proposé de vendre ces matériels au plus offrant.

Les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

V – Personnel : créations de postes

Dans le cadre de l'évolution des carrières des agents, il est proposé de créer :

- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2019
- 1 poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} août 2019
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2019
- 10 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2019

Les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité de créer les postes correspondants.

VI – Décision du Président : choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation de la déchèterie de Lamotte-Beuvron

Suite à la décision de maintenir l'activité du site de Lamotte-Beuvron et de réaliser les travaux de dépollution et de réhabilitation, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à **ANTEA GROUP** – 803 boulevard Duhamel de Monceau 45160 OLIVET.

Le taux de rémunération de la prestation est de **4,45%** du montant des travaux.

VII – Questions diverses

- Une réunion se tiendra à la Sous-Préfecture de Romorantin pour le devenir de la déchèterie de Lamotte-Beuvron.

- Le SMICTOM de Sologne a été destinataire d'un compte-rendu d'une réunion. Cette réunion publique organisée par la ville de La Ferté-Saint-Aubin où ont été évoquées les difficultés de collecte dans la rue de la Rotonde s'est tenue le 25 juin. Le compte-rendu mentionne l'absence non excusée du SMICTOM. Monsieur le Président déplore cette mention dans la mesure où aucune invitation à participer à cette réunion n'a été adressée.

- A la demande de plusieurs élus, une visite du centre de tri de l'usine d'incinération de SARAN a eu lieu le 5 juillet.

- Un courrier sera prochainement adressé aux mairies concernant la proposition de contracter des baux emphytéotiques pour l'exploitation des déchèteries.

- **Monsieur DOUCET** souhaite savoir comment s'est passée la collecte pendant les manifestations équestres.

Celui-ci regrette que les hébergeurs fassent payer les personnes qui viennent pendant les championnats. Au niveau du SMICTOM, la situation est tolérée par son caractère exceptionnel.

- Pendant les périodes de canicules, les horaires des collectes sont décalés. Les tournées s'effectuent de 19 heures à 2 heures du matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.